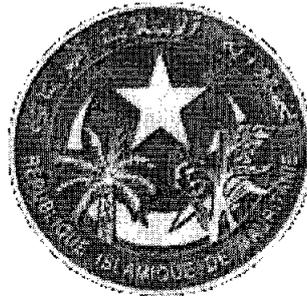


# REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR - FRATERNITE - JUSTICE

MINISTRE DES FINANCES



## LOI DE FINANCES INITIALE BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2015

Direction Générale du Budget

Janvier 2015



**PARTIE I : DISPOSITIONS FISCALES ET  
DOUANIERES**

الوكالة العامة للتشريع  
Secrétariat Général du Gouvernement  
مكتب وزير الشؤون  
LEGISLATION  
المكتب العام  
Directeur Général

me

## TABLE DES MATIERES

	Pages
<b>PREMIERE PARTIE : LOI DE FINANCES</b>	
1. DISPOSITIONS DE NATURE GENERALE .....	3
2. DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES .....	3
3. DISPOSITIONS DIVERSES .....	21
4. DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES.....	22
<b>DEUXIEME PARTIE : TABLEAUX RECAPITULATIFS</b>	
-- RESSOURCES BUDGETAIRES .....	26
-- DEPENSES BUDGETAIRES.....	31
-- DEPENSES PAR TITRE BUDGETAIRE.....	33
-- CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DES DEPENSES BUDGETAIRES.....	111
-- CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DEPENSES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	117

## Table des matières des titres budgétaires

n° Titre	TITRE	PAGE
01	PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	33
02	MINISTÈRE SECRÉTARIAT GENERAL DE LA PRÉSIDENTE	33
03	PREMIER MINISTÈRE	34
04	SENAT	35
05	ASSEMBLEE NATIONALE	35
06	HAUT CONSEIL ISLAMIQUE	35
07	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	35
08	COUR DES COMPTES	36
09	SECRÉTARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	36
10	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE	37
11	MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPÉRATION	38
12	MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT ET LA SOCIETE CIVILE	43
13	HAUT CONSEIL DE LA FATWA ET DES RECOURS GRACIEUX	45
14	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	45
16	MINISTÈRE DES FINANCES	50
17	MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT	52
18	MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME	55
19	MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME	56
21	MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	58
23	COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE	60
25	MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE	60
26	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	68
27	MINISTÈRE DE L'ELEVAGE	71
28	MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	72
32	COUR SUPRÊME	74
33	MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE	74
34	COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	74
36	CONSEIL DU PRIX CHINGUITTI	75
37	MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE L'ARTISANAT	75
39	MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIQUES ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL	77
42	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	79
47	HAUTE AUTORITÉ POUR LA PRESSE ET L'AUDIOVISUEL	81
53	MINISTÈRE DE LA SANTÉ	81
64	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	90
72	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	92
73	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION	92
75	MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	95
76	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	97
77	MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	99
78	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	101
80	COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME ET A L'ACTION HUMANITAIRE	103
82	MINISTÈRE DE DU PÉTROLE, L'ÉNERGIE ET DES MINES	104
94	MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	105
95	AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS	109
97	PROGRAMME D'URGENCE	109
99	DEPENSES COMMUNES, CHARGES DE LA DETTE, COMPTES SPÉCIAUX, PRETS, AVANCES ET PARTICIPATIONS	109

*ME*



Loi n° 2015-003 portant loi de finances  
initiale pour l'année 2015



L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté ;  
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit,

## PREMIERE PARTIE

### 1. DISPOSITIONS DE NATURE GENERALE

#### Article premier : -- Caractère exécutoire du budget de l'année 2015

Le budget de l'Etat de l'année 2015 sera exécuté conformément aux dispositions de la présente loi de finances, des lois de finances et ordonnances antérieures, en tout ce qui n'a pas été modifié ou abrogé.

### 2. DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Article 2. Autorisation de percevoir les impôts existants et les impôts dont la création est proposée.

La perception des impôts, taxes, contributions, redevances, produits et revenus affectés à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux établissements publics et organismes habilités à les percevoir, continue d'être effectuée pendant l'année 2015, conformément aux lois et règlements en vigueur et aux dispositions de la présente loi de finances.

Article 3. Le régime fiscal est modifié dans les conditions énoncées dans les articles 3.1. et 3.2.

Article 3.1 - Les articles de l'ordonnance 82.060 du 24 Mai 1982, portant Code général des impôts telle que modifiée à ce jour, sont modifiés, complétés ou abrogés ainsi qu'il suit :

□ L'article 3 est modifié ainsi qu'il suit :

**ART 3. (nouveau)** – « Sont affranchis de l'impôt les bénéfices réalisés par les sociétés et organismes à caractère coopératif agréés conformément aux dispositions de la loi n° 67-171 du 18 juillet 1967.

